

M. Paul Durand, né à London (Ontario), est nommé ambassadeur auprès de la République du Costa Rica, avec accréditation simultanée auprès de la République du Honduras, de la République du Nicaragua et de la République de Panama.

M. William A. Dymond, né à Toronto (Ontario), est nommé ambassadeur auprès de la République fédérative du Brésil.

M^{me} Lucie Geneviève Edwards, née à Ottawa (Ontario), est nommée haut-commissaire auprès de la République du Kenya et représentante permanente auprès du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (HABITAT) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à Nairobi.

M. Paul Heinbecker, né à Kitchener (Ontario), est nommé ambassadeur auprès de la République fédérale d'Allemagne.

M. Jeremy Kinsman, né à Montréal (Québec), est nommé ambassadeur auprès de la Fédération de Russie.

M. J. Christopher Poole, né à Ottawa (Ontario), est nommé ambassadeur auprès de l'État du Koweït, avec accréditation simultanée auprès de l'État de Bahreïn et des Émirats arabes unis.

Le Canada ratifie la Convention de Bâle

Le 28 août 1992, N° 170

Le gouvernement fédéral vient de franchir une étape importante dans le domaine du contrôle des mouvements transfrontières et de l'élimination des déchets dangereux à l'échelle internationale. L'honorable Barbara McDougall, et le ministre de l'Environnement, l'honorable Jean Charest, ont en effet annoncé la ratification par le Canada de la Convention de Bâle des Nations Unies. La Convention fixe des buts et des objectifs communs et établit des procédures que toutes les parties doivent respecter pour le transport de déchets dangereux entre leurs territoires respectifs. «Il s'agit d'un pas déterminant vers la responsabilisation environnementale à l'échelle de la planète», a déclaré M^{me} McDougall. «La ratification de la Convention de Bâle permet au Canada de satisfaire à l'obligation qu'il a contractée devant la communauté internationale lors du Sommet de la Terre à Rio, soit de traiter les déchets dangereux de façon sûre pour l'environnement», a ajouté M. Charest. Les pays qui ont ratifié la Convention ne peuvent importer ou exporter des déchets dangereux qu'entre eux.

Les ministres Wilson et McKnight se réjouissent de la décision du groupe spécial sur les porcs vivants

Le 27 août 1992, N° 169

L'honorable Michael Wilson et l'honorable Bill McKnight, ministre de l'Agriculture, ont annoncé qu'ils étaient heureux de la décision rendue par le groupe spécial binational constitué en vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis pour examiner la décision issue du cinquième examen administratif américain des importations de porcs vivants en provenance du Canada, lequel a porté sur la période allant du 1^{er} avril 1989 au 31 mars 1990. Le groupe spécial a ordonné au département du Commerce des États-Unis de reconsidérer certains aspects de ses déterminations concernant le caractère compensatoire du Programme tripartite national de stabilisation des prix ainsi que d'autres programmes canadiens. «Il s'agit de la deuxième fois qu'un groupe spécial, à propos des porcs vivants, en vient à la conclusion qu'une décision prise par le département du Commerce des États-Unis, et voulant que le Programme national tripartite de stabilisation du Canada justifie l'application d'un droit compensateur, n'est pas appuyée par des preuves substantielles sur plusieurs points importants», a déclaré M. Wilson. «La décision rendue par le groupe spécial constitue un exemple concret des avantages que présente, pour les exportateurs canadiens, le mécanisme de règlement des différends établi en vertu de l'Accord de libre-échange», a ajouté M. McKnight.

À venir

- | | |
|------------------------|---|
| 11-12 septembre 1992 : | Réunion ministérielle sur la Coopération économique de l'Asie-Pacifique à Bangkok (Thaïlande) |
| 15 septembre 1992 : | Assemblée générale des Nations Unies (New York) |
| 14-15 décembre 1992 : | CSCE - Réunion du Conseil des ministres des affaires étrangères (Stockholm) |

Si vous voulez des copies supplémentaires, veuillez communiquer avec Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada au (613) 993-6435 ou sans frais au 1-800-267-8376. «Le commerce et la politique étrangère cette semaine/This Week in Trade and Foreign Policy» est préparé chaque semaine à la Direction générale des communications sur le commerce et la politique étrangère.